

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	31	31 + 2 pouvoirs

Date de convocation
24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence d'Adam DA MOTA, Maire.

Présents : BAKUELA Gladys, BEAUJEAN Dominique, BEAUJEAN Jacques, BERNARD Yvan, BOYEZ Gilles, BRUIJN Anneke, BUDA Séverine, CHEIKH Fethi, CORVO Sophie, DA MOTA Adam, DEMIRKOL Sinan, DUVERNE Géraldine, FARIA David, GONCALVES Franco, HAMIMID Ayat, HENINI Abdenasser, HITTLER Frédérique, LACOUR Alain, LETOLLE Loïc, LUCAS Marie-Thérèse, MATHIEU Gilles, PACHECO Denis, PINTA Stéphanie, PINTO Christina, RANC Angélique, SALGADO Enzo, THIENNOT Céline, THUILLIER Séverine, VACCARO Jordan, VERNET Jean-Patrick, VUILLEMIN Éric.

Absents :

Représentés : GESNOT Emilie pouvoir donné à CHEIKH Fethi, LAURENT Virginie pouvoir donné à DA MOTA Adam.

Monsieur Loïc LETOLLE a été nommé secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AIDE AUX ACTIONS
COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT AUBE

N° de délibération : 26.061 (DEL20)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
31	2	33	0	0	0

RAPPORTEUR : DENIS PACHECO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la demande de soutien financier formulée par le Comité Départemental Handisport de l'Aube,

Considérant que le Comité Départemental Handisport de l'Aube a entrepris depuis 2010 une campagne de sensibilisation en direction des collectivités locales du Département afin de développer différentes actions à l'attention du public handicapé,

Considérant qu'en 2022, 98 communes ont soutenu ces actions et ont permis de mener des interventions à destination de publics très variés (scolaire, carcéral, seniors) et d'investir dans du matériel sportif,

Considérant qu'en 2026, l'association poursuit ses activités avec notamment une journée D2 foot fauteuil, le Championnat de France jeune sarbacane, un tournoi de pétanque handi-valide et la volonté de répondre à l'engagement quartiers 2030 sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine,

Considérant que le Comité Départemental Handisport de l'Aube sollicite la Ville de Romilly-sur-Seine pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 € afin de soutenir les actions qu'il entreprend dans le domaine handisport,

Considérant qu'une subvention d'un même montant a été accordée au Comité Départemental Handisport Aube en 2022, 2023 et 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 150 € au Comité Départemental Handisport de l'Aube afin de soutenir les actions qu'il entreprend dans le domaine handisport.

Autorise le Maire, ou son représentant, à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2026.

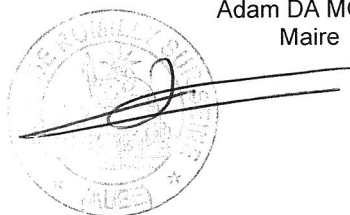
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 7 mai 2026

Adam DA MOTA,

Maire



Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Notifié à l'association CDHA, le

Copie à :

- Service des Sports et de la Vie Associative
- Secrétariat Général
- Service des Finances
- Service de Gestion Comptable de Romilly-sur-Seine